



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercialExtrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2008 – 007 du 29 avril 2008

**Objet : adhésion à l'organisme CNP pour les cotisations de retraite sur-complémentaire**

L'an deux mille huit, le 29 avril à 9 heures, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 14 avril 2008.

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 14
 Nombre de votants : 15

Étaient présents :**Membres représentant les collectivités**

- Président de l'EPCC : M. Jean-Pierre Muller, vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin
- Représentant la Préfecture du Val-d'Oise : M. Patrice Pennel
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise :
 - Mme Dominique Gillot, vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général de Cergy-Sud
 - M. Raymond Lavaud, conseiller général de Beauchamp
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Mme Christine Forge, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Mme Dominique Herpin-Poulenat, vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France : M. Jean-François de Canchy, Directeur

Personnalités qualifiées

- Propriétaire du Château : M. Guy-Antoine de La Rochefoucauld,
- Personnalité désignée par la commune de La Roche-Guyon : M. Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Personnalité désignée par le propriétaire : Mme Yolaine de La Rochefoucauld
- Personnalités désignées par le Conseil Général du Val d'Oise :
 - M. Dupille,
 - M. Toubanc

Représentants du personnel

- M. Olivier Lopes
- Mlle Emmanuelle Evrard

Absents-excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 1):

- M. Seimbille, conseiller général du canton de Pontoise
- Le nombre de votants est donc de 14 présents + 1 pouvoir = 15 votants

Absents-excusés :

- M. Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- M. Jean-Pierre Barentin, conseiller général du canton de Taverny
- M. Jean-Baptiste Bellon, personnalité qualifiée désignée par l'Etat

Étaient également présents

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
 Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
 Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.P.C du Château de La Roche-Guyon

CONSIDERANT :

- Que la convention collective de l'Animation n°3246 à la quelle adhère l'EPCC fixe le taux de cotisation minimum pour la retraite complémentaire à 8%,
- Que le statut juridique de l'EPCC l'oblige à cotiser à l'IRCANTEC, dont les taux cumulés de l'employeur et des salariés n'atteignent que 5,63% (3,38% pour l'employeur, 2,25% pour les salariés)
- Que la CNP propose des taux cumulés minimum de cotisation de 3,50% (2,10% pour l'employeur, 1,40% pour les salariés)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, autorise l'EPCC à cotiser à la CNP pour la retraite complémentaire aux taux de 2,10% pour l'employeur et 1,40% pour les salariés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**